

LE POUR LES ADHERENTS

- L'info Public revue annuelle rédigée par des spécialistes et étayée par des interviews de terrain
- Une newsletter mensuelle vous informant de la dernière actualité sociale
- Tarif préférentiel pour tous les colloques organisés par le GEPSo.
- Mission d'audit, diagnostic dans les établissements en matière de procédure d'évaluation, projet d'établissement et de service, restructuration...
- Un accès privilégié au site et aux documents techniques (circulaire budgétaire, modèle de conventions...), des réponses à vos questions d'ordre juridique, offres d'emploi, et bien d'autres.



Une expertise dans le secteur social et médicosocial

Créée en mars 1982, le GEPSO est une association qui s'est donné pour objectif : la promotion du service public social et médico-social, au bénéfice des publics en situation de vulnérabilité. Le GEPSO est la seule association nationale composée d'établissements et de services publics sociaux et médicosociaux accompagnant les usagers dans le domaine du handicap, de la protection de l'enfant, des personnes âgées et de l'insertion. Le GEPSO représente près de 40 000 places du secteur public social et médicosocial.

Les commissions thématiques : des espaces de réflexion

Le GEPSO favorise la réflexion et le partage d'expériences sur les sujets d'actualité dans les différents champs du secteur social et médico-social. Le GEPSO dispose également d'un Comité Scientifique permettant de développer de la recherche-action, sur des valeurs éthiques, menée par les professionnels, les usagers et les universitaires.

La participation de l'utilisateur : Une priorité

Le GEPSO promeut la participation directe des personnes accueillies et accompagnées. Depuis 2007, des CRU (Comités Régionaux des Usagers), issus des territoires, se sont constitués puis développés et sont aujourd'hui organisés autour d'un Conseil National des Usagers (CNU). Ce Comité est présidé par un parent qui siège dans les instances de gouvernance du GEPSO. L'intérêt de ces instances n'est pas d'intervenir en lieu et place des professionnels mais d'apporter le regard des usagers sur leurs attentes, les pratiques professionnelles et les politiques publiques. Les comités ne se substituent pas aux Conseils de la Vie Sociale (CVS) : ils les complètent.

Des territoires au national : un interlocuteur incontournable

Le GEPSO se positionne comme acteur de terrain engagé pour faire entendre ses avis et ses propositions auprès des pouvoirs publics, locaux et nationaux. Le GEPSO siège notamment :

Au niveau national : Le Conseil National de la Protection de l'Enfant, Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Le Haut Conseil du Travail Social,

Au niveau des territoires : CRSA, Conférences territoires de Santé, ARS, Conseils départementaux...

Afin de proposer des parcours adaptés aux personnes accompagnées et accueillies, le GEPSO développe également des actions partenariales de plus en plus diversifiées.

Manifestations et interventions

Engagé dans une politique de promotion de la formation et de l'information, le GEPSO organise diverses manifestations : colloques, assises, journées techniques et thématiques, séminaires sur les grands thèmes d'actualité de l'action sociale et médicosociale, au regard des enjeux nationaux et régionaux.

Le GEPSO intervient également auprès des établissements publics en démarche d'expertise, pour l'accompagnement, l'appui-conseil, sur les questions juridiques et administratives, sur les dispositifs : fusion, création, transformation.

